



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 novembre 2022

SÉANCE ORDINAIRE VIRTUELLE



Séance
Ordinaire
21 novembre
2022

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Monsieur Djama Ahmed, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Madame Julie Boisvert, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

Membres du personnel scolaire

Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien

Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Membres représentants de la communauté

Monsieur Raïmi Ossen, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Marie Trouis, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Étaient absentes :

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Yanika Whiteman, personne de 18 à 35 ans

Poste toujours vacant : membre représentant le personnel enseignant.

Poste toujours vacant : membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires



1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Julie Boisvert souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la présidente, Madame Julie Boisvert ouvre la séance.

Il est 19 heures 36 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé par Monsieur Simon Lajoie, et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté avec la modification suivante : Il faut modifier vice-présidence par présidence.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-041

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2022

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Simon Lajoie, et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2022 et l'adopte avec la modification suivante :

- S'assurer que le titre des membres parents soit uniforme et qu'il se lise « membre parent d'un élève représentant le district »,

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-042

4. Rapport de la présidence

4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Julie Boisvert effectue un résumé du colloque sur le bien-être auquel elle a assisté la semaine passée. Madame Nadine Peterson ajoute que l'an prochain, tous les membres du personnel vont recevoir une conférence virtuelle sur le bien-être.

5. Désignation et assermentation du membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

5 DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT LE MILIEU MUNICIPAL, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DES AFFAIRES

Aucune candidature n'a été reçue. La période de mise en candidatures est prolongée et nous allons vous revenir sous peu avec une date.

Madame Nadine Peterson mentionne qu'il se peut que nous prolongions la période de mise en candidature jusqu'en janvier considérant le temps des fêtes qui arrive bientôt. Madame Peterson répond à un membre qui se questionne sur les raisons du manque de candidatures. Elle ajoute que la difficulté à recruter des candidatures est présente dans les autres centres de service scolaires à travers la province.

Le sujet est reporté à la prochaine rencontre.

6. Rapport de la direction générale

6.1. Nouvelles du CSSPO

6.2. Reddition de compte

6.3. Sondage PEVR et programmes particuliers

6.3.1 Sondage « Programmes particuliers »

6.3.2 Sondage Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

6.4. Présentation du rapport annuel 2021-2022

6 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 NOUVELLES DU CSSPO

Madame Nadine Peterson mentionne que le CSSPO est toujours en négociation pour le terrain de l'École 038 avec la Ville de Gatineau et qu'il se peut qu'elle interpelle le conseil d'administration (CA) dans les prochains mois. Elle informe les membres qu'elle a eu une rencontre avec la députée Suzanne Tremblay afin d'exposer les enjeux et priorités du CSSPO. Elle précise que sa rencontre fut agréable et que les échanges qu'elle a eus étaient intéressants.

6.2 REDDITION DE COMPTE

Aucune reddition de compte, car il n'y a eu aucune séance de la part du comité de vérification qui s'est tenue.

6.3 SONDAGES PEVR ET PROGRAMMES PARTICULIERS

6.3.1 Sondage « Programmes particuliers »

Madame Nadine Peterson précise que nous sommes en période de sondage pour les programmes particuliers. Elle présente très rapidement la participation aux sondages.

En réponse à la question de Monsieur Raïmi Osseni, Madame Nadine Peterson explique que considérant que ce sont surtout les parents du primaire qui s'intéressent au passage vers le secondaire, elle juge satisfaisant le nombre de parents qui ont participé aux sondages. De plus, cela risque d'augmenter, car un rappel a été fait auprès des membres du personnel puisque les élèves effectuent le sondage en présence de leur enseignante-enseignant.

En réponse à la demande d'une membre du CA, il est précisé qu'un onglet "projets particuliers" va être créé dans le TEAMS du CA, où y seront déposés des documents en lien avec les études qui portent sur les programmes particuliers.

Les membres sont avisés que dans le cadre de ce projet, une réflexion est en cours portant sur l'amélioration de l'accessibilité à ces programmes.

6.3.2 Sondage Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Madame Nadine Peterson mentionne que le CSSPO est actuellement à la phase deux qui traite du contexte. Elle précise que nous sommes à valider la perception des parents et des membres du personnel.

6.4 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Madame Nadine Peterson présente le rapport annuel, rappelle aux membres qu'il doit être déposé au ministère de l'Éducation du Québec avant le 30 décembre 2022 et qu'il est obligatoire d'en rendre compte publiquement.

7. Période
d'intervention du
public

7 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public présent.

8. Suivi des
résolutions du
conseil
d'administration

8 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 24 octobre 2022

Résolution	Description	Suivi du Service du secrétariat général et des communications	Suivi de l'évolution du projet Direction de service
C.A.-22-23-018	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC	
C.A.-22-23-019	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 août 2022 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022	Extrait de résolution conservé au SSGC et PV publié sur le site Web du CSSPO en date du 2 novembre 2022.	
C.A.-22-23-020	Nomination à la présidence	Extrait de résolution envoyé à la présidence le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-021	Nomination à la vice- présidence	Extrait de résolution envoyé à la vice- présidence le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-022	Désignation et assermentation du membre parent d'un élève représentant le district Centre- Ouest	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à Mme Suzette Bernard le 27 octobre 2022.	
		Serment d'office a été envoyé à M. Dominique Kenney le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-023	Nomination au comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-024	Nomination au comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	

C.A.-22-23-025	Nomination au comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé à la direction du Service des ressources humaines le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-026	Nomination au comité consultatif du transport	Extrait de résolution envoyé à la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-027	Nomination au comité d'évaluation de la direction générale	Extrait de résolution envoyé à la direction générale le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-028	Dépôt des procès-verbaux des séances du 19 septembre et 17 octobre 2022 (en mode document de travail) du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-029	Dépôt du plan de travail du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-030	Dépôt du plan de travail du comité de répartition des ressources	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-031	Dépôt des états financiers 2021-2022	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	<i>M. Lupien a envoyé la résolution au ministère de l'Éducation du Québec le 28 octobre 2022.</i>
C.A.-22-23-032	Adoption du régime d'emprunts à long terme	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022	<i>M. Lupien a envoyé la résolution au ministère de l'Éducation du Québec le 28 octobre 2022.</i>

C.A.-22-23-033	Adoption d'un régime d'emprunts pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du fonds de financement	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	<i>M. Lupien a envoyé la résolution au ministère des Finances le 28 octobre 2022.</i>
C.A.-22-23-034	Demande d'autorisation finale – Emprunt à long terme subventionné – Projet d'aménagement d'un terrain synthétique à l'École secondaire Grande-Rivière	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 27 octobre 2022.	<i>M. Lupien a envoyé la résolution au ministère de l'Éducation du Québec et au ministère des Finances du Québec le 2 novembre 2022.</i>
C.A.-22-23-035	Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 – Demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	Extrait de résolution envoyé à M. Stéphane Lacasse, directeur générale adjoint, et à la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-036	Adjudication – contrats de transport exclusif par berline	Extrait de résolution envoyé à la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-037	Adjudication – contrats de transport exclusif par autobus scolaires	Extrait de résolution envoyé à la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-038	Position du conseil d'administration – Rapport du Protecteur de l'élève (Dossier M.Y.D.)	Extrait de résolution envoyé au protecteur de l'élève et au parent concerné le 27 octobre 2022. Extrait envoyé à M. François Bélanger le 1 ^{er} novembre 2022 en prévision du CCG de novembre.	



C.A.-22-23-039	Appui du conseil d'administration – Demande traverse piétonnière École au Cœur-des-Collines (immeuble La Pêche) et École secondaire des Lacs	Extrait de résolution envoyé à la direction générale le 27 octobre 2022.	
C.A.-22-23-040	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

À la demande de Monsieur Leclair, à savoir s'il y a du nouveau quant à la demande de traverse piétonnière, les membres sont avisés qu'il n'y a pas de nouvelles informations. Cependant, un suivi sera effectué. Madame Nathalie Bédard mentionne qu'au comité de parents du 22 novembre, l'adoption d'une résolution à cet effet est prévue.

9. Comité de gouvernance et d'éthique

9.1. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2022

9.2. Dépôt du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique

9 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 14 NOVEMBRE 2022

Considérant l'envoi par courriel le 15 novembre 2022 du document de travail du procès-verbal du 14 novembre 2022 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Monsieur Raimi Osseni, appuyé par Madame Marie Trouis, et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du comité de travail du 14 novembre 2022 du comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-043

9.2 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ETHIQUE

Considérant la présentation faite au comité de gouvernance et d'éthique le 12 novembre 2022 ;

Considérant la volonté des membres du comité de gouvernance et d'éthique de fixer un plan de travail pour l'année 2022-2023 ;

Considérant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Madame Isabelle Lemay, et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2022-2023.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-044

9.3. Adoption de l'addenda à la « Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) »

9.3 ADOPTION DE L'ADDENDA À LA « POLITIQUE SUR LES CRITÈRES DE RÉPARTITION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (20-11-20) »

Considérant l'adoption de la révision de la « Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) » par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 29 novembre 2021 (C.A.-21-22-030) ;

Considérant le fait que l'article 5.2.4 doit être précisé afin d'éviter toute forme de quiproquo ;

Considérant que l'article 5.4.4 doit être précisé afin de respecter les ratios des classes spécialisées ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni et appuyé par Madame Kim Jessome que le conseil d'administration adopte l'addenda proposé à la « Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) » tel que proposé.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-045

9.4. Adoption de la révision de la politique « utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) »

9.4 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE « UTILISATION ADÉQUATE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (80-10-20) »

Considérant la nécessité de réviser la politique « utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de se conformer aux modifications à la Loi sur l'instruction publique pour donner suite à l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire le 8 février 2020 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 25 octobre 2022 ;

Considérant l'analyse du projet de révision de la politique « utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) » effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance du comité de travail du 14 novembre 2022 ;

Considérant que la politique « utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la rencontre plénière du conseil d'administration le 21 novembre 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni appuyé par Madame Kim Jessome propose que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la politique « utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) », comme présentée.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-046

9.5. Adoption de la
« Politique sur la
protection des
renseignements
personnels (01-06-
20) »

9.5 **ADOPTION DE LA « POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (01-06-20) »**

Considérant l'adoption de la loi 25 - Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels ;

Considérant la nécessité pour le CSSPO de se doter d'une politique qui statue ce qui est mis en place pour protéger les renseignements personnels ;

Considérant que tous les membres du personnel jouent un rôle important dans la protection des renseignements personnels ;

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif de gestion lors de la réunion du 25 octobre dernier ;

Considérant la recommandation, suite à leurs commentaires reçus, des syndicats du CSSPO ;

Considérant la recommandation des membres du Comité sur la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels suite à la réunion du 3 novembre 2022 ;

Considérant l'analyse du projet de « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) » effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors du comité de travail du 14 novembre 2022 ;

Considérant que la « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la rencontre plénière du conseil d'administration le 21 novembre 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseneni appuyé par Monsieur Djama Ahmed propose que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) », avec la modification suivante :

Au point 10.3 enlever l'apostrophe de trop à « d'urgence ».

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-047

9.6. Révision de la
politique « Comités
du conseil
d'administration
(04-07-20) »

9.6 **RÉVISION DE LA POLITIQUE « COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (04-07-20) »**

Considérant les discussions du conseil d'administration concernant la désignation des membres à siéger sur les différents comités lors de la séance ordinaire du CA du 24 octobre 2022 ;

Considérant l'analyse du projet de révision de la politique « Comités du conseil d'administration (04-07-20) » effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 14 novembre 2022 ;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Considérant l'analyse du projet de révision de la politique « Comités du conseil d'administration (04-07-20) » effectuée par les membres du conseil d'administration lors la séance plénière du 21 novembre 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, et appuyé par Madame Kim Jessome, que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la politique « Comités du conseil d'administration (04-07-20) », avec les modifications suivantes :

- i. Ajouter « permanent » après les mots comités à la section Préambule, point 3 ;
- ii. Ajouter dans la section préambule, un point qui mentionne « Des substituts peuvent être désignés »
- iii. Ajouter à la section Préambule, au point 6, « permanent » après le mot « comité » et ajouter à la fin de la dernière phrase « à moins qu'aucun autre membre du comité ne présente son intérêt »

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-048

10. Comité des ressources humaines

10 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

10.1. Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la séance du 7 novembre 2022 du comité de ressources humaines

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL, EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL, DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022 DU COMITE DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant l'envoi par courriel le 11 novembre 2022 du document de travail du procès-verbal du 7 novembre 2022 aux membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Julie Boisvert, et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du 7 novembre 2022 du comité de ressources humaines.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-049

10.2. Dépôt du plan de travail du comité de ressources humaines

10.2 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant la présentation faite au comité des ressources humaines le 7 novembre 2022 ;

Considérant la volonté des membres du comité des ressources humaines de fixer un plan de travail pour l'année 2022-2023 ;

Considérant les recommandations du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Raïmi Ossen, et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du plan de travail du comité des ressources humaines pour l'année 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-050

10.3. Adoption de la révision de la « Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires (50-11-20) »

10.3 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE RELATIVE À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES (50-11-20) »

Considérant la nécessité de réviser la « Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires (50-11-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de la rendre épïcène et afin de se conformer à la *Loi sur l'instruction publique* qui exige une vérification pour toute personne œuvrant auprès des élèves de même que celles qui sont en contact avec eux notamment les stagiaires et les bénévoles ;

Considérant que la « Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires (50-11-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la table de coordination du 29 août 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 20 septembre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines du 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires (50-11-20) », comme présentée.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-051

10.4. Adoption de la révision de la « Politique de perfectionnement (50-20-20) »

10.4 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT (50-20-20) »

Considérant la nécessité de réviser la « Politique de perfectionnement (50-20-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de la rendre épïcène et afin d'ajouter de l'information plus précise spécifiant les catégories de perfectionnement, le cadre juridique et légal ainsi que le principe lié au perfectionnement du personnel de soutien ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines des directions du 21 septembre 2022 ;

Considérant que la « Politique de perfectionnement (50-20-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la table de coordination du 26 septembre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 25 octobre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines du 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Djama Ahmed et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique de perfectionnement (50-20-20) », comme présentée.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-052

10.5. Adoption de la révision de la « Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21) »

10.5 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL (50-20-21) »

Considérant la nécessité de réviser la « Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de la rendre épiciène et afin d'ajouter de l'information plus précise spécifiant le cadre juridique et légal, le champ d'application, les principes ainsi que les responsabilités des personnes intervenantes ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines des directions du 21 septembre 2022 ;

Considérant que la « Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21) » a fait l'objet d'une discussion lors de la table de coordination du 26 septembre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 25 octobre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines du 7 novembre 2022 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Raïmi Osseni, et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21) » comme présentée.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-053

11. Secrétariat général

11 SECRETARIAT GÉNÉRAL

11.1. Position du conseil d'administration – rapport du protecteur de l'élève (dossier M.A.Z.)

11.1 POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (DOSSIER M.A.Z.)

Considérant la lecture de l'analyse du dossier effectuée par le protecteur de l'élève et présentée au conseil d'administration à huis clos ;

Considérant que la décision du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») a été rendue en conformité avec la « Procédure de passage et classement (40-41-40) » et de la « Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) » en vigueur au CSSPO ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Monsieur Djama Ahmed, et résolu que les membres du CA maintiennent la décision de la direction générale du 7 octobre 2022.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-054

11.2. Autorisation –
Aliénation
immeuble St-
Joseph de Farrelton

11.2 AUTORISATION – ALIÉNATION IMMEUBLE ST-JOSEPH DE FARRELTON

Considérant qu'en vertu de l'article 7 (8) du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (R.R.Q. c. I-13.3, r. 7), le ministre peut autoriser l'aliénation d'un immeuble au plus offrant suite à un appel d'offres public ;

Considérant la résolution C.C.-17-18-245 du 27 juin 2018 demandant au ministre de l'Éducation d'autoriser la cession de l'immeuble St-Joseph de Farrelton à la Place des artistes de Farrelton ;

Considérant les démarches effectuées relativement à cette demande et l'impossibilité de poursuivre les démarches en considération du statut de l'organisme ;

Considérant l'intérêt de la Municipalité de La Pêche à procéder à l'acquisition de cet immeuble pour une somme symbolique de 1 \$;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles relativement à la gestion et cession de cet immeuble ;

Considérant la recommandation du comité de vérification ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Monsieur Dominique Kenney, et résolu que le conseil d'administration :

- Autorise la direction générale à procéder aux démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) afin d'obtenir les autorisations de vendre l'immeuble Saint-Joseph de Farrelton, sis au 42, rue Plunkett, Farrelton (Québec) J0X ITO, portant le numéro de cadastre 4454359, à la Municipalité de La Pêche, le tout pour une somme symbolique de 1 \$;
- Autorise la direction générale à signer tous les documents relatifs à ces démarches ainsi qu'à la vente de l'immeuble Saint-Joseph de Farrelton suite au résultat positif de celles-ci.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-055



Monsieur Rémi Lupien fournit aux membres un état de la situation et explique pourquoi nous devons revenir sur la décision qui avait été prise par le Conseil des commissaires.

12. Organisation scolaire

12 ORGANISATION SCOLAIRE

12.1. Adoption – modification au vocable et à l'acte d'établissement – École secondaire 041

12.1 ADOPTION – MODIFICATION AU VOCABLE ET À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE SECONDAIRE 041

Considérant le sondage effectué auprès des élèves et du personnel de l'école du 26 septembre au 5 octobre 2022 ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission de toponymie du Québec le 11 octobre 2022 ;

Considérant que le Centre de services scolaire des Portages-de l'Outaouais (CSSPO) peut modifier l'acte d'établissement d'une école conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant la résolution # 2223-09 du Conseil d'établissement de l'École secondaire 041 adoptée le 27 octobre 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Simon Leclair, et résolu que le conseil d'administration adopte le vocable « École secondaire de la Cité » pour identifier l'École secondaire 041 et que l'on modifie l'acte d'établissement en conséquence.

**Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-056**

Madame Nadine Peterson fournit des précisions sur le processus qui a été suivi et les noms qui avaient été sélectionnés pour le sondage auprès des élèves.

13. Ressources éducatives

13 RESSOURCES ÉDUCATIVES

13.1. Adoption des calendriers scolaires 2023-2024

13.1 ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 18 janvier 2022 et le 26 mars 2022 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2023-2024 auprès du Comité de parents le 23 février 2022 et le 26 avril 2022 et le retour de consultation le 30 mai 2022 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2023-2024 auprès du Comité des relations de travail du personnel enseignant le 7 juin 2022 et le retour de consultation le 4 octobre 2022 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2023-2024 auprès des enseignantes et enseignants de la Formation générale des adultes le 2 juin 2022 et le retour de consultation le 11 octobre 2022 ;

Considérant le dépôt du calendrier 2023-2024 auprès des enseignantes et enseignants de la Formation professionnelle le 2 juin 2022 et le retour de consultation le 14 novembre 2022 ;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective des enseignantes et enseignants qui stipule que le centre de services scolaire doit s'entendre avec le syndicat sur la distribution des journées de l'année scolaire si cette dernière débute avant le 1er septembre ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Raïmi Osseneni et résolu que le conseil d'administration adopte les calendriers scolaires 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-057

14. Autres sujets

14 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

15. Auto-évaluation de la rencontre

15 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Julie Boisvert rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

16. Levée de la Rencontre

16 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Madame Kim Jessome, de lever la rencontre.

Il est 21 heures 11 minutes.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-058

17. Huis clos Statutaire

17 HUIS CLOS STATUTAIRE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2022**
4. **Rapport de la présidence**
5. **Désignation et assermentation du membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires**
6. **Rapport de la direction générale**
 - 6.1 Nouvelles du CSSPO
 - 6.2 Reddition de compte
 - 6.3 Sondages PEVR et programmes particuliers
 - 6.4 Présentation du rapport annuel 2021-2022
7. **Période d'intervention du public**
8. **Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2022**
9. **Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2022;
 - 9.2 Adoption du plan de travail du comité 2022-2023;
 - 9.3 Adoption de l'addenda à la « Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) »
 - 9.4 Adoption de la révision de la politique sur « l'utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) »
 - 9.5 Adoption de la « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) »
 - 9.6 Révision de la politique « comités du conseil d'administration (04-07-20) »
10. **Comité des ressources humaines**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2022;
 - 10.2 Adoption du plan de travail du comité 2022-2023;
 - 10.3 Adoption de la révision de la « Politique sur les antécédents judiciaires (50-11-20) »
 - 10.4 Adoption de la révision de la « Politique de perfectionnement du personnel (50-20-20) »
 - 10.5 Adoption de la révision « Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21) »
11. **Secrétariat général**
 - 11.1 Position du CA - Protecteur de l'élève (Dossier M.A.Z.)
 - 11.2 Autorisation – Aliénation immeuble St-Joseph de Farrelton
12. **Organisation scolaire**
 - 12.1 Adoption de la modification du vocable pour l'École secondaire 041 et modification de l'acte d'établissement
13. **Ressources éducatives**
 - 13.1 Adoption des calendriers scolaires 2023-2024
14. **Autres sujets**
15. **Auto-évaluation de la rencontre**
16. **Levée de la rencontre**
17. **Huis clos statutaire**